

1 ASSISTANT MÉDECIN VASculaire SERVICE CHIRURGIE VISCÉRALE

Expériences et compétences souhaitées

Docteur en médecine

Ancien interne de médecine générale

DECC de médecine vasculaire et/ou maîtrise de la spécialité de la médecine vasculaire

Fonctions et missions prévues

Déroulé : exploration et traitement des maladies des artères – TSA, membres supérieurs et inférieurs, artères digestives, veines et lymphatiques, artères inflammatoires, consultation des plaies et brûlures difficiles, cardiographie vasculaire pré-opératoire.

Usager ultrasonographique, prise de la TAPCC, périmètre de marche, capillaroscopie, exploration des artères osseuses d'hématologie.

Activité en contact des chirurgiens vasculaires de l'établissement, consultations externes, poste transversal pour tout les services de l'établissement particulièrement à radiologie, le neurologie, le cardiologie et la médecine interne.

Participation à l'ensemble des activités du service

Participation à la permanence des soins

Collaboration aux vocations médicales et aux missions développées par le service au sein des autres structures médicales de la Nouvelle-Calédonie

Conditions de candidature

Conditions générales : les candidats au poste d'assistant doivent :

1. Être de nationalité française, sous réserve des engagements conclus pour la France et applicables en Nouvelle-Calédonie, ou être ressortissant de l'un des États membres de la communauté européenne ou d'Israël
2. Remplir les conditions requises pour l'exercice de la profession de médecin, de pharmacien ou de chirurgien-dentiste en Nouvelle-Calédonie
3. Ne pas être l'objet d'une condamnation comportant privation des droits civiques
4. Être en position régulière au regard des lois sur le recensement de l'armée et sur le service national
5. Remplir les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières prévues
6. S'engager à établir sa résidence principale à proximité de l'établissement ou à exercer, sauf dérogation temporaire motivée accordée par le Médecin Inspecteur Territorial de la Santé pour les résidents européens à la Réunion

Les intéressés ne peuvent faire acte de candidature que sur les postes publiés dans la discipline ou la spécialité correspondant à leurs options.